

Lausanne, le 31 MARS 2023

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à l'Association Together, avec siège à Préverenges, qui, selon ses statuts, poursuit les buts suivants :

« L'Association est d'intérêt général.

L'Association a pour but de soutenir et représenter toutes les personnes ayant un besoin urgent d'assistance, en particulier celles touchées par une situation sécuritaire instable, les hostilités, les urgences sanitaires, les catastrophes naturelles et autres événements imprévisibles.

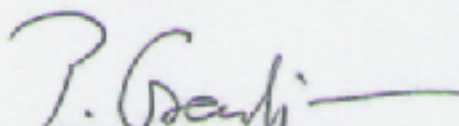
Pour atteindre ce but, l'association développe notamment :

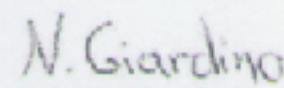
(...)

4. En ce qui concerne les personnes affectées, entre autres, faciliter:
 - a. Une services [sic] de traduction, soutien juridiques et administratifs et de premiers soins
 - b. L'arrivée des nouveaux arrivants ukrainiens
 - c. Accès à l'éducation obligatoire et post-obligatoire
 - d. La découverte d'une société ukrainienne moderne, plurielle, multilingue et multiconfessionnelle auprès du peuple suisse au-delà des circonstances actuelles
 - e. Intégration des personnes affectées dans la société locale dans toute la mesure du possible
 - f. Créer une plateforme de convivialité et de rencontres pour les ukrainiens et peuple suisse
 - g. Projets culturels et éducatifs »

L'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences Personnes physiques


Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste


Nora Giardino
Juriste-fiscaliste